

Décret

Générale

colonial

Décret n° n° 47-1925 fixant la date de l'élection au représentant du territoire de la Côte française des Somali à l'Assemblée de l'Union française,

n° 47-1925

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

4 octobre 1947

Numéro JO

n° 10 du 31/10/1947

Date du numéro

31 octobre 1947

VISAS

Le Président du Conseil des Ministres, Sur le rapport du Ministre de la France l'outre-mer

Vu la loi n° 46-2385 du 27 octobre 1946 modifiée par les lois des 27 août et 4 septembre 1945 sur la composition et l'élection de l'Assemblée de l'Union française et notamment son article 16

Vu le décret n° 45-2786 du 9 novembre 1945 instituant un Conseil représentatif à la Côte française des Somalis

Vu le décret n° 47-1756 du 6 septembre 1947 déterminant les modalités d'application dans les territoires d'outre-mer de la loi n° 46-2385 de l'Assemblée de l'Union françaises

Le Conseil d'Etat entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — La date de l'élection du représentant du territoire de la Côte française des Somalis à l'Assemblée de l'Union française est fixée au 8 novembre 1947,

Art. 2

— Le Ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française, ainsi qu'au Journal officiel de la Côte française des Somalis, et inséré au Bulletin officiel du ministère de la France d'outre-mer.

Paul Ramadier Par le président du conseil des Ministres **le Ministre de la France d'outre-mer Marius Moutet**